



Note département n° GIS 2017–25D décision du 1er juin 2017

**Portant délégation de signature du Directeur du département Gestion et innovation sociales [GIS]
à la Directrice Déléguée du département Gestion et innovation sociales [GIS]
et Responsable de l'unité Développement des Compétences Groupe [DCG]**

Le Directeur du département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au Directeur du département Gestion et Innovation Sociale par le Président-Directeur général de la RATP ;

Décide :

Article 1er

1. De donner délégation à Mme Catherine MONGIN, Directrice Déléguée du département GIS et Responsable de l'unité DCG à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de ladite unité.
 - 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels.
 - 1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 60 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon de commande initial demeure inférieur à 60 000 euros.
 - 1.3. Les autres conventions, ainsi que leurs avenants éventuels
 - 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
 - 1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.

- 1.6. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité de l'unité DCG et entre autres les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MONGIN, responsable de l'unité DCG de donner délégation à :

- Mme Françoise ETCHEVERRY, responsable de l'unité locale de services GPEC et Parcours Groupe [GPG],
- M. Philippe PIETERS, responsable de l'unité locale de services Université Groupe RATP [UGR]
- Mme Stéphanie DORAIN, responsable de l'unité locale de services Recrutement compétences Groupe [RCG]

A l'effet de signer en son nom tous les actes visés à l'article 1 pris dans le cadre de l'activité de l'unité DCG.

Article 3

De donner délégation, à l'effet de signer en son nom, pour la mission RATP au féminin et dans le cadre de l'activité dont elle a la charge, à :

- Mme Murielle DUBOIS, responsable de la mission RATP au féminin, les actes visés à l'article 1 et dans la limite du montant de 30 000 euros, les actes visés à l'article 1.2

Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département GIS 2016-34 » en date du 18 avril 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1er juin 2017

Le directeur du département GIS,

Jean AGULHON